

Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine

Séance du 21 mai 2025

Vœu d'urgence présenté par M. Le Maire

Non à la fermeture des crèches départementales !

CONSIDÉRANT l'annonce de la fermeture de la crèche des Granges de manière « temporaire » sur une « durée indéterminée » qui doit intervenir à partir du 25 août,

CONSIDÉRANT l'importance des crèches dans la bataille pour l'autonomie et l'indépendance des femmes en particulier et des parents en général,

CONSIDÉRANT l'importance du rôle de prévention et de dépistage des crèches pour la santé des jeunes enfants,

CONSIDÉRANT que le taux de couverture de 30% des places proposées en crèches sur la commune est bien inférieur au niveau départemental de 49%, et 60% au niveau national,

CONSIDÉRANT que la baisse de 50% des propositions de places en crèches départementales faite lors de la commission du 20 mai 2025 ne vérifie pas la promesse d'ouverture de 25 berceaux supplémentaires sur la commune par mutualisation comme annoncé par le Département,

CONSIDÉRANT que 1000 demandes de places en crèches restent toujours en attente dans le Département,

CONSIDÉRANT la pénurie organisée de personnel par la fermeture de l'École de puériculture du Conseil départemental du Val de Marne de Chéroux en octobre 2023,

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une crèche à Boissy-Limeil et l'annonce de projets sur Sucy-Ormesson et Valenton,

CONSIDÉRANT l'abandon de la réfection de la crèche d'Ivry-Spinosa, l'abandon des projets de crèches aux Ardoines à Vitry, et au Mont-Mesly à Bonneuil-Créteil, les fermetures temporaires annoncées à Gentilly, Arcueil et Cachan,

CONSIDÉRANT l'inquiétude de nos concitoyens concernant les crèches Armangot et Gérard Philippe,

CONSIDÉRANT les propositions d'affectation aux parents actuelles des enfants de la crèche de l'aire des Granges,

Le Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine

CONDAMNE le recul organisé par la nouvelle Direction départementale sur les solutions de gardes offerte aux Vitriotes et aux Val-de-Marnais,

DEMANDE au Conseil Départemental et à son Président de renoncer à la fermeture de la crèche départementale de l'aire des Granges ou de toute autre crèche sur notre commune.

DEMANDE de prendre en compte la construction des nouveaux quartiers en prévoyant l'implantation des crèches pour répondre aux besoins des habitants.